

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 13 mars 2025

Date de convocation :
07/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage :

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Nombre de conseillers				
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
En exercice : 14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Présents : 13	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Pouvoirs : 0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Voitants : 13	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Secrétaire de séance : Annette BEDOUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 30 janvier 2025

Présentation des devis engagés et signés par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature

MARCHÉS PUBLICS

Marché Voirie 2025

Marché broyage élagage 2025

Drainage rue du Maine

Marché dissimulation réseaux rue de Beaulieu

FINANCES

Vote CFU budget principal et budget annexe du Clos des Mesliers

Reprise du résultat 2024

Vote budget primitif 2025 budget principal et budget annexe du Clos des Mesliers

Divers ;

Questions diverses.

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

BNP LEASING	1	1	264,00 €	14/01/2025 011/613
GROUPAMA CENTRE MANCHE	1	3	466,00 €	14/01/2025 011/6168
E COLLECTIVITES	6	38	150,00 €	28/01/2025 011/611
EKSAE	6	39	947,81 €	04/02/2025 011/6156
MARTI BENJAMIN	6	40	852,00 €	28/01/2025 011/6156
MARTI BENJAMIN	6	41	80,40 €	28/01/2025 011/6156
TOUILLER	6	42	72,50 €	28/01/2025 011/6156
LA VIE COMMUNALE	6	43	143,00 €	28/01/2025 011/618
LECLERC	6	44	201,21 €	28/01/2025 011/623
A OMBRE UNE FLEUR	6	45	72,80 €	28/01/2025 011/623
COCCIMARKET	6	46	92,50 €	28/01/2025 011/60623/60632/626
LA POSTE	6	47	154,80 €	28/01/2025 011/626
CNAS	6	48	141,00 €	28/01/2025 012/6470
EKSAE	6	49	61,16 €	28/01/2025 65/65818
EKSAE	6	50	370,94 €	28/01/2025 65/65818
VITOGAZ	7	51	732,24 €	28/01/2025 011/60612
LOXAM	7	52	362,19 €	28/01/2025 011/613
LEROY MERLIN	7	53	15,29 €	28/01/2025 011/615221
PEDAGOFICHE	7	54	124,32 €	28/01/2025 011/618
TITI FLORIS	7	55	2 255,39 €	28/01/2025 011/624
AMF 53	7	56	161,97 €	28/01/2025 011/6281

N°166

MARCHÉS PUBLICS

Marché voirie - Broyage élagage 2025- Drainage rue du Maine

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-06

Monsieur le Maire de Saint Cyr le Gravelais,

Dans le cadre des besoins référencés pour 2025 dans les domaines suivants :

Voirie : entretien et réparation annuel de la voirie communale ;

Broyage/élagage : entretien annuel des accotements de la voirie communale, des chemins et autres ;

- *Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la délibération n° 2020-15 du 25 mai 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
- *Considérant les crédits inscrits au budget en cours de la commune de Saint Cyr le Gravelais,*
- *Considérant le besoin de renouveler le contrat pour les services précité,*
- *Considérant la mise en concurrence effectuée par les services de la commune,*
- *Considérant l'offre des sociétés suivantes pour l'année 2025 :*
- *Séché pour l'entretien de la voirie, Marchand pour le broyage.*

Décide

De signer avec les sociétés Séché, Marchand pour l'année 2025 comme suit :

Séché pour un montant de 36 373.74 € Chapitre 011 Compte 615231

Marchand pour un montant de 14 155.24 € Chapitre 011 Compte 615231

Le Conseil municipal,

A l'unanimité émet un avis favorable.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°167

FINANCE

Vote du CFU 2024 Budget principal

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-07

M. le Maire quitte la salle avant le vote et Mme Annette Bedouet, 1ère Adjointe, prend la présidence de la séance.

Mme Bedouet présente aux conseillers le CFU (Compte Financier Unique) 2024 du budget principal, joint à la délibération ainsi que la ventilation par chapitre des comptes financiers correspondant. Mme Annette Bedouet propose d'adopter le CFU 2024 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

– APPROUVE le compte financier unique (CFU) 2024 du budget principal établi avec le DDFIP, et annexé à la délibération

– AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer l'Etat 1259 de la collectivité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°168

FINANCE

Vote du CFU 2024 Budget annexe

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-08

M. le Maire quitte la salle avant le vote et Mme Annette Bedouet, 1ère Adjointe, prend la présidence de la séance.

Mme Bedouet présente aux conseillers le CFU (Compte Financier Unique) 2024 du budget annexe du Clos des Mesliers, joint à la délibération ainsi que la ventilation par chapitre des comptes financiers correspondant.

Mme Annette Bedouet propose d'adopter le CFU 2024 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

– APPROUVE le compte financier unique (CFU) 2024 du budget annexe du Clos des Mesliers établi avec le DDFIP, et annexé à la délibération

– AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer l'Etat 1259 de la collectivité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°169

FINANCE

Affectation du résultat du Budget 2024

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-09

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du CFU.

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde + ou –</u>
Résultat de l'exercice	479 385.01 €	605 110.15 €	125 725.14 €
Résultat antérieur		504 472.33 €	504 472.33 €
Résultat à affecter			630 197.47 €

<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde + ou –</u>
Résultat de l'exercice	106 264.78 €	96 129.29 €	-10 135.49 €
Résultat antérieur		6 905.94 €	6 905.94 €
Déficit à reporter			-3 229.55 €

<u>Reste à réaliser au 31/12/2024</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde + ou –</u>
Fonctionnement	0 €		0 €
Investissement	272 256.00 €	0 €	- 272 256.00 €

Reprise anticipée Dépenses Recettes

Investissement

Affectation 1068 (= - 272 256 € + - 3 229.55 €) 275 485.55 €

Fonctionnement

Report excédent (= 630 197.47 € - 275 256 €) 354 711.92 €

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le prix de revient de l'opération,

- Constate et approuve les résultats anticipés de l'exercice 2024 présentés ci-dessus ;
- Décide d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - 275 485.55 € au compte Investissement R 1068 du budget principal 2025
 - 354 711.92 € au compte Fonctionnement R 002 du budget principal 2025
- Autorise le Maire à exécuter la présente délibération et à signer les pièces s'y rapportant.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°170 **FINANCE**
Vote budget primitif 2025 budget principal et budget annexe du Clos des Mesliers

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2025-10

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023, de l'affectation de ces résultats par anticipation et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024. L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit par chapitre :

Vu l'article L.1612-1, L-1612-2 et L-1612-3 du CGCT ;

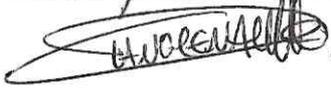
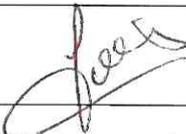
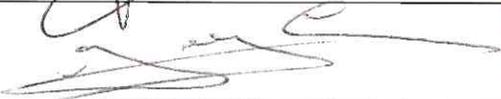
Vu l'article 2121-7 du CGCT ;

Vu la délibération DCM 2023 à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

BP 2025 Budget principal

INVESTISSEMENT						
DEPENSES		2024	2025	RECETTES		
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé	
001	Déficit antérieur reporté		3 229,55 €	001	Excédent antérieur reporté	6 905,94 €
16	Emprunt et dettes assimilées	41 000,00 €	35 000,00 €	16	Emprunt et dettes assimilées	335 000,00 €
204	Effacement réseaux		22 200,00 €	024	Cession immo	66 468,00 €
20	Immobilisations incorporelles	4 080,00 €		021	Virement de la section de fonctionnement	461 277,01 €
21	Immobilisations corporelles	380 051,59 €	26 398,00 €	10	Dotations participation	2 849,19 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		040	Amortissements immobilisations	19 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	521 897,00 €		13	Subventions d'investissement	26 103,31 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	26 500,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
27	Lotissement Tranche 2 dépenses engagées		452 096,80 €	1068	Excédent de fonctionnement	29 425,14 €
231	Equilibrage budget		23 921,46 €	10222	FCTVA	4 181,00 €
RAR 2024			272 256,00 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP		947 028,59 €	861 601,81 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP		947 028,59 €
						861 601,81 €
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		2024	2025	RECETTES		
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé	
011	Charges générales	231 963,41 €	204 800,00 €	002	Excédent antérieur reporté	504 472,33 €
012	Charges de personnel	68 700,00 €	71 800,00 €	70	Produits de services	17 534,00 €
014	Atténuation de produits	28 150,00 €	26 700,00 €	73	Impôts et taxes	379 856,50 €
023	virement de la section de fonctionnement	461 277,01 €	316 435,26 €	731	Impôts directs	341 000,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	200 900,00 €	243 169,00 €	74	Dotations participation	99 847,56 €
66	Intérêts prêt	9 719,97 €	12 300,00 €	75	Autres produits	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	5 000,00 €	77	mandats annulés ant ou déchéance	- €
68	Provision non valeur	1 000,00 €	5 000,00 €			- €
042	Dotations aux amortissements	19 000,00 €	17 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP		1 021 710,39 €	902 204,26 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP		1 021 710,39 €
						902 204,26 €

Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 13 mars 2025	2025-06	Marché Voirie Broyage élagage Drainage Rue du Maine	A l'unanimité
Jeudi 13 mars 2025	2025-07	Vote CFU 2024 Budget principal	A l'unanimité
Jeudi 13 mars 2025	2025-08	Vote CFU 2024 Budget annexe du Clos des Mesliers	A l'unanimité
Jeudi 13 mars 2025	2025-09	Reprise du résultat 2024	A l'unanimité
Jeudi 13 mars 2025	2025-10	Vote budget primitif 2025 budget principal et budget annexe Clos Mesliers	A l'unanimité

Le Maire	
Louis MICHEL	
Les Adjointes	
Annette BEDOUET	
Jean-Claude LOCHIN	
Sandrine PLANCHENAU	
Les Conseillers Municipaux	
Géraldine BLIN	
Soizic CHEVALLIER	
Christian GABLIN	
Didier JAGLINE	
Nathalie LORET	
Ludivine MURI	
Loïc PEYON	
Mégane RENOARD-BOUTEMY	
Olivier RENOUX	
Frédéric RONDEAU	Absent